

Monsieur Albert GOFFART
Directeur A.A.T.L. – D.U.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/PFU/177551 (M. A. Vital)
N/Réf. : AVL/ah/AUD-3.1/s414
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Route de Mont-Saint-Jean, 2. Extension d'une station de radiocommunication située en forêt de Soignes – opérateur MOBISTAR. Avis conforme.
Dossier traité par M. A. Vital à la D.U et par M. Demelenne à la D.M.S.

En réponse à votre lettre du 15 mai 2007 sous référence, réceptionnée le 22 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 6 juin 2006 et concernant l'objet susmentionné, la Commission a émis un avis **favorable sous réserve**.

Cette demande de permis unique porte sur l'extension d'une station de radiocommunication longeant la route de Mont Saint-Jean à Watermael-Boitsfort, et située dans le site classé de la forêt de Soignes.

Le dossier concerne le placement de 3 antennes de radiocommunication trisectorielles à 32.50 m. de haut (opérateur *Mobistar*), sur un pylône existant dont la hauteur totale s'élève à 48.00 m. Les antennes seront fixées au pylône au moyen d'une nouvelle structure métallique à partager avec l'opérateur Base. Les interventions prévues par celui-ci font l'objet d'une demande de permis unique séparée qui a également été traitée en notre séance du 6 juin 2006. Les armoires techniques seront placées à l'intérieur du bâtiment *Belgacom* existant, implanté au pied du pylône.

La Commission ne voit pas d'objection à l'installation projetée parce qu'elle n'augmente pas l'impact visuel du pylône existant. Elle demande toutefois d'apporter une attention particulière à l'installation de chantier de manière à éviter toute dégradation du site classé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. (M. Demelenne)